



SOIRÉE PARENTS

ENSEMBLE CONTRE LE HARCÈLEMENT !



Lycée Pape Clément



Le Galet
18h-19h30

LE HARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

“

Un élève est victime de harcèlement lorsqu'il subit, de façon répétitive, des actes négatifs de la part d'un ou plusieurs élèves. Un comportement négatif peut se produire lorsqu'un élève, ou un groupe d'élèves, inflige un malaise à un autre élève, que ce soit de manière physique (frapper, pousser, frapper du pied, pincer, retenir autrui) ou verbale (menaces, railleries, taquineries et sobriquets). Les actions négatives peuvent également être manifestées sans parole ni contact physique (grimaces, gestes obscènes, ostracisme ou refus d'accéder aux souhaits d'autrui).

”

Dan Olwus, psychologue

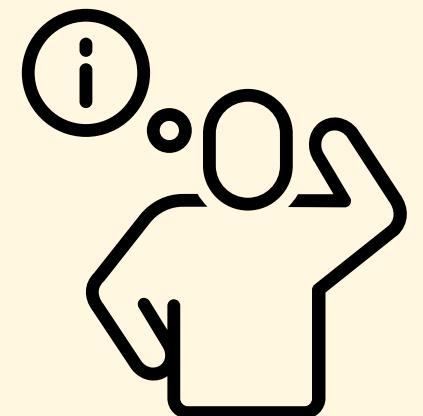


LE CYBERHARCÈLEMENT, C'EST QUOI ?

Le cyberharcèlement est défini comme "un acte agressif, intentionnel perpétré par un individu ou un groupe d'individus au moyen de formes de communications électroniques, de façon répétée à l'encontre d'une victime qui ne peut facilement se défendre seule".

Il peut prendre plusieurs formes telles que :

- les intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne ; la propagation de rumeurs ;
- le piratage de comptes et l'usurpation d'identité digitale ;
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe ou d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un camarade de classe ;
- la publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture ;
- le sexting non consenti (contraction de "sex" et "texting" pour désigner l'échange de contenus à caractère sexuel par SMS ou messagerie) et la vengeance pornographique.



LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT AU LYCÉE PAPE CLÉMENT

01

Journée NAH
6 novembre 2025

02

Ambassadeurs NAH
Actions NAH

03

Participation au prix
NAH (Affiches+vidéo)

04

Cellule pHARe



Lycée Pape Clément



Ensemble contre le harcèlement !

CELLULE pHARe

Je suis victime de harcèlement,
j'en parle à un adulte de l'établissement

Cet adulte en informe la proviseure

Celle-ci met en place le dispositif pHARe (lutte contre le harcèlement)

L'équipe ressource pHARe reçoit l'élève victime et prend des mesures de protection.

L'objectif est de faire **cesser immédiatement** la situation de harcèlement en recevant le(s) auteur(s) et en le/leur rappelant les conséquences des actes commis pour la victime et qu'en application de l'article R,421-10 du code de l'éducation, une **procédure disciplinaire** doit être obligatoirement engagée à l'encontre de l'élève ayant commis des actes constitutifs de harcèlement ou de cyber-harcèlement.



L'équipe ressource mène des entretiens avec des témoins et le(s) prétendu(s) auteur(s) de harcèlement

L'équipe pHARe détermine s'il s'agit d'une situation de harcèlement.



UN PROBLÈME ? 30 18 UNE SOLUTION !

Une réponse vous sera apportée
dans votre académie



SE PROTÉGER DU CYBERHARCELEMENT

DES CLÉS POUR RÉAGIR ENSEMBLE

AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

6 CONSEILS EN OR



01

JE SUIS VIGILANT !

Mes données personnelles ont de la valeur. Toutes les informations que je poste sur Youtube et Instagram sont réutilisées.
Mes likes, mes photos, mes habitudes, ma géolocalisation donnent de précieux renseignements sur ma vie et celle de ma famille.
Donc, je ne confie pas mes secrets sur le net !

02

MES DONNÉES, C'EST PRIVÉ !

En utilisant à bon escient des pseudonymes et des avatars, selon les besoins, je protège ma vie privée.
Je fais bien la distinction entre de simples connaissances sur le net, de mes vrais amis dont je reconnaiss l'identité.

03

JE SÉCURISE MES COMPTES !

Je crée des mots de passe solides et différents selon les comptes et j'active les options complémentaires comme la « double authentification ».
Je règle également mes paramètres de confidentialité pour limiter l'accès à mon profil ou à mes publications à des utilisateurs que j'ai vraiment choisis.

04

JE RÉFLÉCHIS AVANT D'AGIR EN LIGNE !

Ce que j'écris, partage, « like » peut avoir des conséquences réelles pour les personnes concernées. Le simple fait d'« aimer » ou de partager un contenu dégradant est considéré comme du cyberharcèlement.
Avant de publier une photo d'une autre personne, je lui demande son accord. Internet est un lieu public où je peux laisser des traces, même sur Snapchat.
Je m'assure toujours que mes publications ne nuisent pas à ma réputation et respectent les lois.

05

JE ME POSE LES BONNES QUESTIONS !

Trop sensationnel pour être vrai ? C'est bien possible... alors je vérifie les informations avant de les partager.
Derrière certaines publications virales se cachent des informations qui peuvent nuire à une personne.

06

JE SUIS TÉMOIN DONC RESPONSABLE !

Je reçois une photo de nude, une publication humiliante ? Je supprime la photo ou le SMS, je ne commente pas, je soutiens la victime et je signale.

AÏE, TROP TARD...



JE NE RÉPOND PAS À UN MESSAGE MALVEILLANT !

La première réaction naturelle peut être de répondre ou de se défendre, mais cela peut souvent aggraver la situation.
Je ne m'engage pas dans des échanges directs avec la personne harcelante.

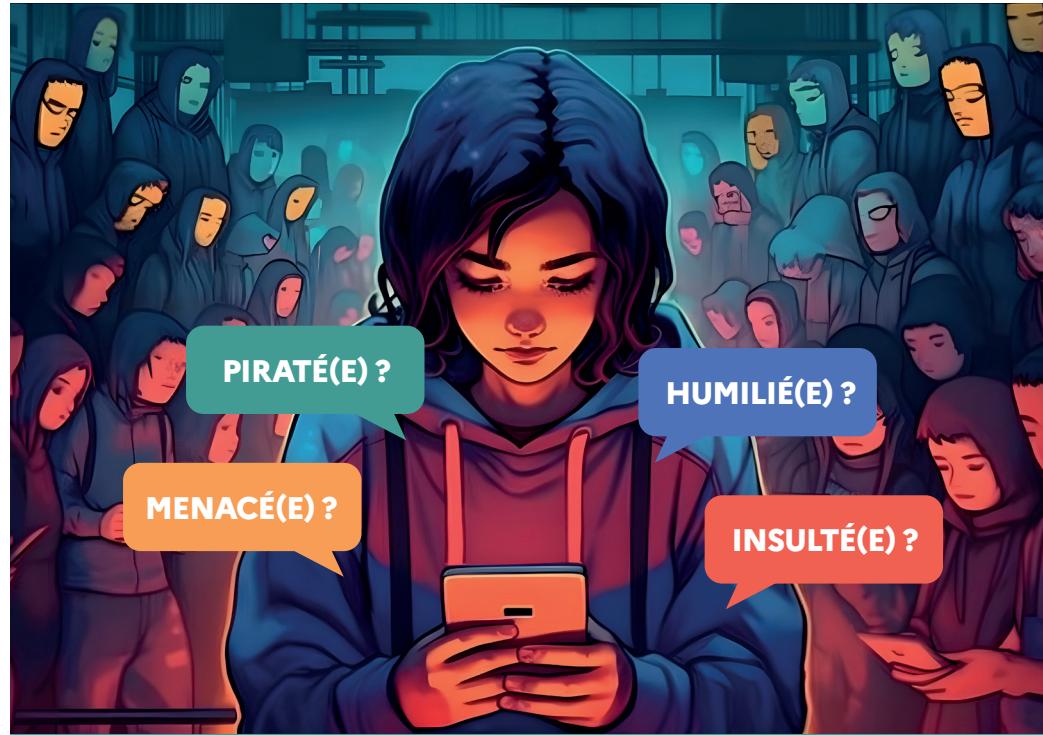
J'EN PARLE LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE
À UN ADULTE DE CONFIANCE !

J'UTILISE LES PARAMÈTRES DE CONFIDENTIALITÉ
POUR BLOQUER LA PERSONNE QUI ME HARCELE
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX.



UN PROBLÈME ? 30 18 UNE SOLUTION !

Une réponse vous sera apportée
dans votre académie



PRÉVENIR LE CYBERHARCÈLEMENT

AGIR ENSEMBLE

AU COLLÈGE ET AU LYCÉE

PARLES-EN !

LE CYBERHARCÈLEMENT EST UN DÉLIT PUNI PAR LA LOI.

Si tu en es victime, **ne reste pas seul(e)**, parles-en à tes parents et à un adulte dans ton établissement.

LES ÉLÈVES AMBASSADEURS SONT AUSSI LÀ POUR T'AIDER.

On parle de **cyberharcèlement** lorsqu'une ou plusieurs personnes utilisent les moyens de communication numériques pour porter atteinte à l'intégrité morale d'une personne, qui ne peut pas facilement se défendre seule, de manière délibérée et répétée dans le temps.

LE CYBERHARCÈLEMENT, CELA PEUT ÊTRE...

- Des intimidations, insultes, moqueries ou menaces en ligne.
- La diffusion de rumeurs.
- Le piratage de compte et/ou l'usurpation d'identité digitale.
- La création d'un groupe, d'une page ou d'un sujet de discussion sur un réseau social à l'encontre d'une personne.
- La publication de photo ou vidéo embarrassante ou humiliante de la victime.
- Le sexting non consenti (contraction de « sex » et « texting » pour désigner l'échange de contenus à caractère sexuel par SMS ou messagerie) ou encore le revenge porn.
- Le chantage à la webcam...

SUIS-JE CONCERNÉ(E) ?

CELA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES ! ON PEUT ÊTRE VICTIME D'UN ABUS DE CONFIANCE.

Le cyberharcèlement peut avoir lieu sur les réseaux sociaux, messageries instantanées, forums, tchats, jeux en ligne, courriers électroniques, sites de partage de photographies, blogs...

NE T'ISOLE PAS, ALERTE SANS TARDER !

Garde toujours les preuves de ton harcèlement dans ton coffre-fort numérique !
C'est important dans le cadre d'un dépôt de plainte !

Selon l'article 222-33-2 du Code pénal, le cyberharcèlement est une circonstance aggravante du harcèlement moral, « lorsque les faits ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique »

30 18

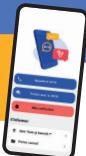
COMMENT ÇA MARCHE ?

Le 3018 dispose de procédures de signalement accélérées pour faire supprimer les comptes ou les contenus en quelques heures sur les réseaux. Il est partenaire du ministère de l'Éducation nationale, de la plateforme PHAROS et du 119 Enfance en danger, pour réaliser des signalements prioritaires.

Il conseille les victimes dans leurs formalités pour porter plainte le cas échéant.

Avec l'accord de l'appelant, les signalements faits auprès du 3018 seront transmis aux référents harcèlement académiques pour assurer un suivi immédiat de la situation au sein de l'école.

Télécharge l'application 3018 sur ton téléphone
Gratuit et confidentiel



QUATRE FONCTIONS CLÉS

01

Une prise de contact instantanée

au travers d'un tchat avec un professionnel du 3018, ainsi que le contact direct au numéro national 3018

02

Le stockage des preuves du harcèlement vécu

(captures d'écran, photos, lien url...) dans un coffre-fort numérique et sécurisé, transférable aux équipes du 3018

03

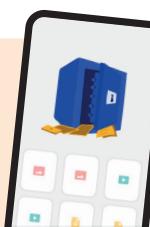
Un accès rapide à des fiches pratiques

sur le cyberharcèlement pour s'informer de ses droits et savoir comment réagir

04

L'auto-évaluation de sa situation

à l'aide d'un questionnaire pour encourager la victime à demander de l'aide



POURQUOI C'EST IMPORTANT ?

24% des familles ont été confrontées au moins une fois à une situation de cyberharcèlement.

En France, un enfant reçoit son premier appareil numérique en moyenne à l'âge de 10 ans et 20% des jeunes de 8-18 ans déclarent avoir déjà été confrontés à une situation de cyberharcèlement. C'est pour mieux accompagner les victimes de cyberharcèlement que l'application 3018 a été lancée.

A VOS QUESTIONS